



N° de résolution
ou annulation

01 SEPTEMBRE 2026

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PERCÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance ... ordinaire du conseil municipal tenue le 01 septembre 2026 dans la salle de l'Hôtel de ville, 137 route 132 Ouest, Percé.

Sont présents(e)s :

Daniel Leboeuf, Maire

Harold Aubut, district 1

Michel Rail, district 3

Emmanuel Estérez, district 4

Doris Réhel, district 5

Stéphane Mercier, district 6

Kelly Fournier, Greffière

Sont absents(e)s :

Renaud Langlois, district 2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉS. NO.302-09-2026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point suivant:

1.12 Offre de services professionnels - Nordikeau Inc.

RÉS. NO.303-09-2026

NOMINATION AU POSTE DE GREFFIÈRE

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le maire, Daniel Leboeuf et résolu unanimement:

DE NOMMER madame Kelly Fournier à titre de greffière.

DE LUI VERSER le salaire annuel correspondant à l'échelon 1 et de l'intégrer au Recueil des conditions de travail des employés-cadres.

RÉS. NO.304-09-2026

**APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES
DES 04 ET 24 AOÛT 2026**

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Harold Aubut et résolu unanimement :



N° de résolution
ou annotation

QUE les procès-verbaux des séances tenues les 04 et 24 août 2026 soient adoptés avec la correction suivante apportée au procès-verbal de la séance du 04 août :

Dans la lecture des résolutions, au lieu de lire : « RÉ.S.NO. ____-07-2026 » , il faut lire : « RÉ.S.NO. ____-08-2026 ».

Les procès-verbaux sont ainsi adoptés avec cette correction.

Mot du maire

Période d'interventions réservée aux élus

Première période de question portant sur les points à l'ordre du jour

RÉS. NO.305-09-2026

APPROBATION DES COMPTES

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement que le conseil municipal approuve la liste des déboursés pour la période 17 juillet 2026 au 20 août 2026 au montant de 735 447.72\$, et la liste des comptes à payer au 20 août 2026 au montant de 390 241.61\$.

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES DU 1ER JANVIER AU 31 AOÛT 2026

Il est procédé au dépôt du rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du 01 janvier 2026 au 31 août 2026, le tout conformément aux dispositions de l'article 105 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

DÉPÔT DU RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES

Il est procédé au dépôt du rapport du service des ressources humaines pour la période d'août 2026.

RÉS. NO.306-09-2026

NOMINATION À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère, Doris Réhel et résolu unanimement:

QUE madame Caroline Dégarie, Trésorière et Directrice des services administratifs, soit nommée Directrice générale par intérim afin qu'elle soit signataire autorisée, et puisse approuver et autoriser le traitement des paies des employés de la municipalité, en l'absence d'une direction générale.

RÉS. NO.307-09-2026

EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Emmanuel Estérez



N° de résolution
ou annotation

et résolu unanimement:

D'EMBAUCHER monsieur Sébastien Lajoie à titre de directeur général dès le 21 septembre 2026.

DE LUI VERSER le salaire annuel correspondant à l'échelon 5 du Recueil des conditions de travail des employés-cadres.

D'AUTORISER le maire à signer le contrat de travail à durée indéterminée.

RÉS. NO.308-09-2026

SUSPENSION DE L'EMPLOYÉ PORTANT LE NUMÉRO 20517

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Harold Aubut et résolu unanimement:

D'ENTÉRINER une mesure disciplinaire à l'employé portant le numéro 20517, laquelle consiste en trois (3) journées de suspension sans solde.

RÉS. NO.309-09-2026

FERMETURE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC (FCCQ)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé a déposé une première demande d'aide financière le 06 avril 2006 dans le cadre du programme Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) pour le projet d'assainissement des eaux usées dans le secteur de Val-d'Espoir;

CONSIDÉRANT QU'une autre demande a été soumise le 09 septembre 2009 dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ), suite à la fermeture du programme FIMR;

CONSIDÉRANT QU'aucune avancée significative n'a été réalisée en vue de la concrétisation dudit projet, le règlement numéro 632-2024 abrogeait le règlement numéro 417-2011 décrétant une dépense et un emprunt de 2 546 720 \$ pour les travaux de mise en place d'infrastructures de collecte et d'assainissement des eaux usées dans le secteur de Val-d'Espoir;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement:

D'ABANDONNER, sur la recommandation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le projet d'assainissement des eaux usées dans le secteur de Val-d'Espoir dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec afin de permettre la fermeture administrative de la demande d'aide financière.

RÉS. NO.310-09-2026

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 662-2026 CONCERNANT LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS

Monsieur le conseiller Stéphane Mercier donne un avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 662-2026 concernant la tarification de certains biens, services et activités.



N° de résolution
ou annotation

Le projet de règlement portant le numéro 662-2026 concernant la tarification de certains biens, services et activités.

POLITIQUE FAMILIALE ET AÎNÉS

SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE MUNICIPALE

DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE CONCERNANT LA RÉDUCTION DE VITESSE À LA HALTE ROUTIÈRE DE CAP-D'ESPOIR ET L'INSTALLATION D'UN FEU CLIGNOTANT À LA RIVIÈRE ÉMERAUDE

Dépôt est fait d'une correspondance du ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant les demandes de réduction de vitesse et d'installation d'un feu clignotant dans les secteurs de Cap-d'Espoir et Rivière Émeraude.

RÉS. NO.311-09-2026

RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA STATION ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX À CAP-D'ESPOIR - DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #05 ET AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION L.F.G. INC.

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Tetra Tech, en date du 14 juillet 2026 d'autoriser le paiement relatif au décompte no #05 de la firme Construction

L.F.G. inc. dans le cadre des travaux de réfection de la route de la station et remplacement de ponceaux à Cap-d'Espoir;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Harold Aubut et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement relatif au décompte #05 de la firme Construction

L.F.G. inc. dans le cadre des travaux de réfection de la route de la station et remplacement de ponceaux à Cap-d'Espoir pour une somme de 28 972.51 \$ (taxes incluses).

HYGIÈNE DU MILIEU

RÉS. NO.312-09-2026

AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION BERNARD & GENE CAHILL INC. - TRAVAUX D'URGENCE SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement :



N° de résolution
ou annotation

D'AUTORISER le paiement au montant de 71 094.86 \$ taxes incluses à Excavation Bernard & Gene Cahill inc. pour les travaux d'urgence sur le réseau d'égout.

RÉS. NO.313-09-2026

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - NORDIKEAU INC.

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de l'entreprise Nordikeau inc. en date du 31 août 2026, pour la formation et la supervision de personnel ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite bénéficier d'une expertise professionnelle pour assurer la formation, l'accompagnement et la supervision du personnel affecté au service d'aqueduc, afin de favoriser une gestion adéquate et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Harold Aubut et résolu unanimement:

D'ACCEPTER l'offre de services de l'entreprise Nordikeau inc. pour la formation et la supervision du personnel;

ET D'AUTORISER la direction générale, le maire ou le greffier à signer tout document nécessaire à l'offre de services de l'entreprise Nordikeau Inc.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

RÉS. NO.314-09-2026

EMBAUCHE AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement:

DE NOMMER monsieur Nick Berthelot à titre d'inspecteur municipal en bâtiment dès le 14 septembre 2026.

DE LUI VERSER un salaire annuel correspondant à l'échelon 1 de la classe 6 de la convention collective des employés de la Ville de Percé et de l'intégrer aux avantages prescrits dans ladite convention collective.

ET QUE monsieur Nick Berthelot soit nommé comme fonctionnaire désigné aux fins de l'application des dispositions des règlements d'urbanisme de la Ville de Percé énumérés à l'article 11 du Règlement sur le permis et les certificats numéro 437-2011, et, par conséquent, l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 12 du Règlement sur les permis et les certificats numéro 437-2011.

RÉS. NO.315-09-2026

OFFRE DE SERVICES DE M. JEAN-MICHEL SOUCY



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Jean-Michel Soucy, inspecteur municipal en bâtiment;

CONSIDÉRANT que ce dernier a proposé une offre de services afin d'assurer une période de transition avec le nouvel inspecteur en bâtiment et de permettre le suivi des dossiers déjà entrepris;

EN CONSÉQUENCE, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Harold Aubut et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services afin d'assurer la liaison et l'accompagnement du nouvel inspecteur en bâtiment, ainsi que le suivi des dossiers en cours;

QUE ce mandat soit accordé pour une période de trois (3) mois, à raison d'un maximum de trois (3) heures par semaine, au taux horaire de 50\$.

ET QUE monsieur Jean-Michel Soucy soit nommé comme fonctionnaire désigné aux fins de l'application des dispositions des règlements d'urbanisme de la Ville de Percé énumérés à l'article 11 du Règlement sur le permis et les certificats numéro 437-2011, et, par conséquent, l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 12 du Règlement sur les permis et les certificats numéro 437-2011.

RÉS. NO.316-09-2026

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DANS LE SECTEUR DU QUAI DE PERCÉ - CENTRE LA JOIE DE VIVRE

CONSIDÉRANT la demande du Centre La Joie de Vivre en date du 10 août 2026 afin d'améliorer l'accessibilité du secteur du quai et de la promenade de Percé pour les personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE le quai est la propriété du ministère des transports et que la Société portuaire du Bas St-Laurent et de la Gaspésie en assure la gestion;

CONSIDÉRANT QUE le stationnement est interdit dans la rue du quai lorsque ce dernier est en opération, soit de l'ouverture de la pêche au homard jusqu'au retrait des quais flottants en novembre, et que la circulation ne doit pas entraver la circulation de véhicules d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le parc des Loups-Marins offre un stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite et que l'accès à la promenade s'y fait facilement;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Harold Aubut et résolu unanimement:

D'AUTORISER le service des travaux publics d'aménager un second stationnement pour personnes à mobilité réduite au parc des Loups-Marins.



N° de résolution
ou annotation

RÉS. NO.317-09-2026

AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE DE BRIDGEVILLE

CONSIDÉRANT la demande de citoyens concernant l'aménagement de la plage de Bridgeville;

Monsieur le conseiller Harold Aubut propose d'aménager la plage de Bridgeville avec tables et poubelles.

Madame la conseillère Doris Réhel propose d'y ajouter, si possible, l'installation de toilettes.

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par monsieur le conseiller Harold Aubut et résolu unanimement:

D'AUTORISER le service des travaux publics à aménager la plage de Bridgeville avec tables et poubelles.

DE PROCÉDER aux démarches nécessaires afin d'évaluer la possibilité d'installer des toilettes à la plage de Bridgeville.

LOISIRS ET CULTURE

RÉS. NO.318-09-2026

DEMANDE DE DON - ASSOCIATION DU CANCER EST DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande de don de l'Association du cancer Est du Québec, en date du 17 août 2026.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Harold Aubut et résolu unanimement:

QUE la Ville de Percé accorde un don au montant de 200\$ pour l'Association du cancer Est du Québec.

RÉS. NO.319-09-2026

DEMANDE DE COMMANDITE : CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE GASONS-PERCÉ

CONSIDÉRANT la demande de commandite du Centre d'Action Bénévole Gascons-Percé en date du 19 août 2026, pour l'activité Porte Ouverte, qui se tiendra le 22 septembre 2026.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement:

QUE la Ville de Percé accorde une aide financière au montant de 200\$ au Centre d'Action Bénévole Gascons-Percé pour leur activité Porte Ouverte.

RÉS. NO.320-09-2026

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : FABRIQUE DE PERCÉ.



N° de résolution
ou annotation

CÉRÉMONIE ÉGLISE DE CANNES-DE-ROCHES

CONSIDÉRANT la demande de la Fabrique de Percé en date du 27 juillet 2026, pour le vin d'honneur de la commémoration de l'ancienne église de Cannes-de-Roches;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Emmanuel Estérez et résolu unanimement:

QUE la Ville de Percé accorde une aide financière au montant de 100\$ à la Fabrique de Percé, pour la commémoration de l'ancienne église de Cannes-de-Roches.

PÉRIODE DE QUESTIONS (19h27-20h05)

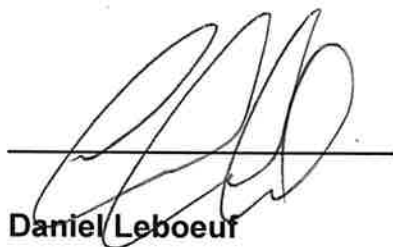
RÉS. NO.321-09-2026

CLÔTURE DE LA SÉANCE

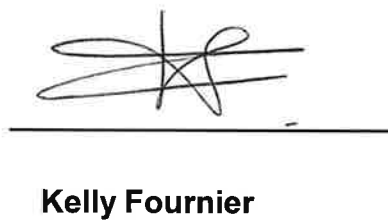
À 20h05 l'ordre du jour étant épuisé;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance à 20h05.

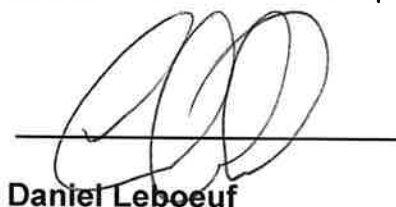

Daniel Leboeuf

Maire


Kelly Fournier

Greffière

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.


Daniel Leboeuf

Maire